

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section Alpes Maritimes

Agir pour ne pas subir.

Notation des Cadres A

la quasi totalité des listes d'évaluation a pu être validée. Les chefs de service ont donc été informés par un message automatique d'EDEN qu'ils pouvaient notifier leur CREP définitif aux agents dans un délai maximum de 8 jours. A partir de là les agents disposeront des délais habituels pour déposer, le cas échéant, un recours hiérarchique.

Cependant, <u>en raison d'un problème technique</u>, <u>la liste définitive des inspecteurs n'est pas encore validée</u>; le problème est en cours de résolution avec la DG mais sans qu'une date certaine puisse être donnée à ce jour.

En conséquence, nous vous informons que ce retard est normal et <u>ne</u> <u>les pénalisera en aucune manière pour ce qui est du respect de leurs droits de recours, notamment en termes de délais.</u>

Pour tout renseignement complementaire: strangiohenri@yahoo.fr 0674927120